

Au plus près de l'aménagement DE LA DÉVIATION

DES ÉLUS SOLIDAIRES ET UNANIMES

Les élus représentant les 13 communes de la Communauté de communes Rhône Crussol, manifestent leur volonté unanime de terminer ce projet de déviation engagé concrètement depuis 2013.

Une liaison indispensable du pont des Lônes jusqu'à Cornas pour dévier la circulation en dehors des cœurs de villes de Guilhaud-Granges et Saint-Péray.

Une réalisation exemplaire en matière d'aménagement qui privilégie les déplacements en mode doux. Des pistes cyclables séparées de la circulation automobile par des espaces végétalisés pour offrir des parcours en toute sécurité.

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALBOUSSIÈRE ∞ BOFFRES ∞ CHAMPIS
CHARMES-SUR-RHÔNE ∞ CHÂTEAUBOURG ∞ CORNAS
GUILHERAND-GRANGES ∞ SAINT-GEORGES-LES-BAINS
SAINT-PÉRAY ∞ SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
SAINT-SYLVESTRE ∞ SOYONS ∞ TOULAUD

DU PONT DES LÔNES À CORNAS

RAPPEL



UN CHANTIER EN PLUSIEURS PHASES

Entre
1994 et
2005

Études préliminaires et d'avant-projet de l'opération de déviation de la RD86 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

2004

Ouverture pont des Lônes (décembre).

2006

Intégration de ce réseau routier à la charge du département de l'Ardèche.

2008

Suppression du tronçon de la déviation de Cornas du projet initial.

2012

Études sous maîtrise d'ouvrage du département pour la réalisation de la déviation de Guilhaud-Granges/Saint-Péray/Cornas. Ce projet présentait 2 variantes au nord du Mialan.

2014

Transfert à la Communauté de communes Rhône Crussol de la maîtrise d'ouvrage des procédures et des travaux de l'opération.

2016

Suppression du passage à niveau de la RD86 au niveau des Freydières.
Étude d'impact avec enquête publique sur l'aménagement de la section du Pont des Lônes/Rond-point Maladière.

2017-2018

Travaux de la section Pont des Lônes/Rond-point Maladière.

2018

Choix définitif du tracé avec le franchissement du Mialan.

2019

Passerelle piétonne/vélos entre les Freydières et Les Croisières.
Étude d'impact du rond point Maladière à la RD86 avec le franchissement du Mialan - Déviation de Saint-Péray.

2021

Enquête publique conjointe à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et plan parcellaire.

2022

Arrêté préfectoral de la DUP et plan parcellaire (janvier).
Déclaration loi sur l'eau (juillet).

2023

Doublement du pont de Charmes (juin).
Aménagement cyclable Pont Mistral (décembre).

2024

Diagnostic d'archéologie préventive effectué par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

2025-2026

Travaux section rond-point Maladière - RD86.

LES ENJEUX DE LA DÉVIATION

CONCEVOIR UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ ET PLURIFONCTIONNEL

- ↪ Réalisation d'une voie douce en parallèle du tracé en plus des bandes cyclables.
- ↪ Aménagement d'un pont pour protéger le lit du Mialan et préserver la continuité écologique du cours d'eau.
- ↪ Création d'espace vert assurant la séparation entre les voies de circulation (noie d'infiltration) et la voie douce.
- ↪ Végétalisation en arbres et arbustes pour une meilleure intégration dans le site, favorable à la biodiversité.
- ↪ Réduction des nuisances en centre-ville pour améliorer le cadre de vie des habitants.

FLUIDIFIER LE TRAFIC

- ↪ Aménagement qui complète le maillage voies douces et cyclables du territoire.
- ↪ Renforcement des mobilités douces : Pont Frédéric Mistral, Avenue de la République, Avenue Gross Umstadt.
- ↪ Organisation des itinéraires de transit (poids lourds) en les orientant en périphérie d'agglomération et en évitant le pont SNCF Beylesse (gabarit limité).

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DE TOUS

- ↪ Amélioration des conditions de sécurité de la traversée de Guilhaud-Granges Village et de Saint-Péray.
- ↪ Franchissement sous la voie ferrée pour les 2 voies de circulation et de la voie douce.
- ↪ Sécurisation des carrefours par la création de giratoires.

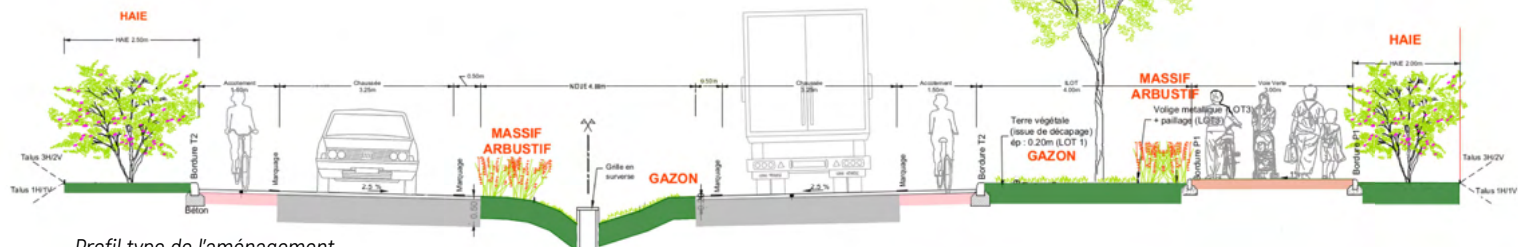
POUR ÉVITER ÇA



DERNIER TRONÇON

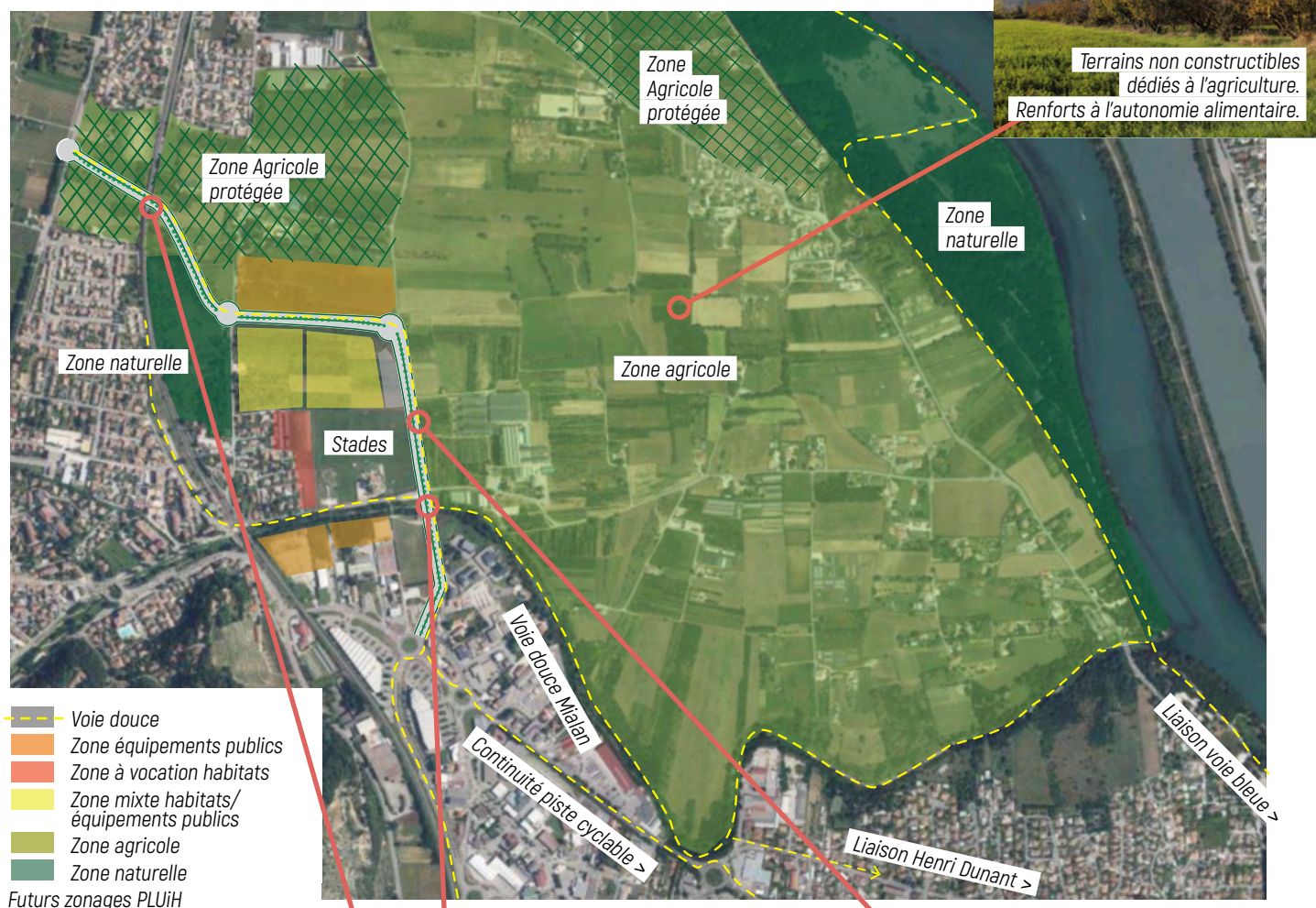
DU ROND-POINT DE LA MALADIÈRE À LA RD86, QU'EN EST-IL ?

Long de 1,6 km, ce dernier tronçon occupe une superficie de 7,1 ha dont 3,7 ha (51%) restent en espaces verts. Sur les 3,5 ha (49%) consacrés à la chaussée, 1,2 ha soit 1/3 de l'enrobé est à destination des modes doux.



Profil type de l'aménagement

- 33% de la surface du projet pour les voitures
- 16% pour les modes doux (bande cyclable et voie douce)
- 51% de la surface du projet en espaces verts



DERNIER TRONÇON

LES CONCERTATIONS

2 juillet 2019, réunion publique à Saint-Péray (au Cep du Prieuré) sur le projet de déviation de la RD86.

11 décembre 2019, réunion publique à Cornas (salle des fêtes) sur les études de variantes de tracés.

En 2020, ont eu lieu dans les communes concernées, plusieurs réunions publiques et de nombreux échanges à l'occasion des élections municipales.

Depuis 2021, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat (PLUiH) fait l'objet de concertations associant les habitants, les associations locales et les acteurs concernés.

Du 2 mars 2021 au 2 avril 2021, durée de l'enquête en vue de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de l'aménagement. Au regard des éléments du projet et des conclusions du commissaire enquêteur, le préfet de l'Ardèche a, par arrêté, déclaré d'utilité publique, le projet d'aménagement de la déviation de Guilhaud-Granges – section nord du Mialan à la RD86.

En 2022, la Communauté de communes Rhône Crussol s'est rapprochée des riverains propriétaires.

90% des parcelles concernées par l'emprise du tracé ont été acquises à l'amiable.

Plus de 35 articles dans la presse locale.



COÛT DE LA SECTION 3 : 13 M € HT

Participation financière tripartite entre :

Région Auvergne Rhône Alpes : 5,86 M € HT

Département de l'Ardèche : 5,86 M € HT

Communauté de communes Rhône Crussol : 1,61 M € HT

DES ÉLUS SOLIDAIRES ET UNANIMES

Face aux propos et écrits récents d'un groupe opposé au projet de déviation, les élus du Bureau de la communauté de communes, à l'unanimité, ont tenu à s'exprimer publiquement le samedi 26 octobre.

Les élus de la Communauté de communes Rhône Crussol souhaitent rappeler les actions entreprises depuis plusieurs années sur le territoire en faveur de l'environnement, du soutien à l'agriculture locale et de la préservation du foncier inscrite dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH).

100 hectares de terrains dans la plaine de Saint-Péray - Cornas ont été retirés de la zone constructible en 2016 pour être dédiés à l'agriculture et au maintien d'espaces protégés.

Plusieurs installations d'agriculteurs et de maraîchers ont été réalisées depuis, renforçant ainsi notre autonomie alimentaire. Depuis 2021, un plan d'actions agricoles a été mis en place en partenariat avec les acteurs du territoire (Agence de l'eau, CNR, Chambre de l'agriculture, SAFER, Représentants agriculteurs...).

En aucun cas il ne s'agit d'un passage en force, mais de l'aboutissement d'un long travail avec de nombreuses phases de concertation et validation.

Aujourd'hui, il s'agit de défendre les choix validés par le vote, respecter la voix des concitoyens au regard de la légitimité conférée par les urnes.



Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse du 26/10/2024 sur le site internet de Rhône Crussol : www.rhone-crussol.fr

Vous êtes favorable à cet aménagement, exprimez votre soutien en scannant ce QR code

